



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL - niveau 4 FORÊT

Première et Terminale



Tarifs

DÉBOUCHÉS

- Chef d'entreprise
- Création ou reprise d'une entreprise (établissement à son compte en entreprise individuelle ou en société)
- Chef d'équipe dans une entreprise de travaux forestiers (ETF)
- Ouvrier qualifié dans une ETF
- Secteur privé (ETF, Coopératives forestières, Groupements forestiers, Groupements d'employeurs forestiers)
- Secteur public (ONF, Établissement public)
- Réalisation de travaux de sylviculture ou de récolte des bois
- Possibilité de poursuite d'études : BTSA Gestion forestière ou BTS Technico-commercial dans le commerce du bois

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

La formation se fait par la voie de l'apprentissage. Ouverte aux candidats de 16 à 29 ans. Les apprentis ont signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise du secteur professionnel.

Avant l'entrée en formation, les candidats doivent :

- Soit justifier d'un BEPA ou d'un CAPA relevant du secteur de l'aménagement de l'espace
- Soit être issu d'une seconde professionnelle aménagement « NJPF »

Sur décision du Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt peuvent également être admis :

- Les titulaires d'un BEPA ou d'un BEP, d'un CAPA ou d'un CAP- Autres secteurs
- Les candidats ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de seconde

L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature et d'un entretien individuel qui permettent d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.

CONDITIONS MATÉRIELLES

- La rémunération assurée par l'employeur à l'apprenti est au minimum comprise entre 27 et 100 % du SMIC selon l'âge et l'année de formation du jeune

ORGANISATION ET DURÉE DE LA FORMATION

Contrat d'apprentissage de 2 ans

1^{re} année - Première

- Au centre de formation : 665 heures réparties sur 19 semaines
- En entreprise : 33 semaines dont 5 semaines de congés payés

2^e année - Terminale

- Au centre de formation : 700 heures réparties sur 20 semaines
- En entreprise : 32 semaines dont 5 semaines de congés payés

La formation en centre débute en septembre et se termine en juin, avec des alternances entre centre de formation et entreprise par périodes de 2 ou 3 semaines.

Le taux de réussite est 100%
Le taux d'insertion professionnelle est de 95%
Le taux de satisfaction est de 90%

Le Bac pro Forêt est l'un des diplômés qui permettent de s'installer comme ETF (Entrepreneur de Travaux Forestiers).



Les dossier d'inscription sont acceptés toute l'année. Les demande sont traitées dans le mois et les convocations envoyées après l'entretien de positionnement.



La restauration et l'hébergement sont possibles au centre.

Possibilité de parcours de formation individualisée après évaluation des acquis professionnels et scolaires.

CONTENU DE LA FORMATION //////////////////////////////////////////////////////////////////

La formation se répartit à 40% sur les modules d'enseignement général et 60% sur les modules d'enseignement professionnel.

→ **Modules d'enseignement général (565 heures - 40 %) :**

- MG1 : langue française - le monde, éducation socioculturelle, histoire-géographie, documentation
- MG2 : langue et cultures étrangères
- MG3 : motricité et santé, EPS, nutrition
- MG4 : mathématiques, informatique, biologie-écologie, physique-chimie

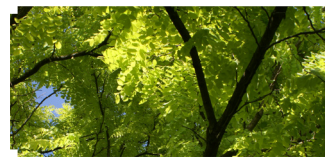
→ **Modules d'enseignement professionnel (800 heures - 60 %) :**

La formation en CFAA valorise les acquis et expériences des activités pratiques en entreprise. Chaque semaine en CFAA, des travaux pratiques sont organisés dans les modules techniques forestiers (MP4, MP5, MP6). Chaque apprenti est donc placé tour à tour chef d'équipe / opérateur. Le chef d'équipe a la responsabilité de l'organisation du TP et du repas du midi sur le terrain.

- MP1 : le chantier dans son contexte, fiches activité (BEPA), dossier technique
- MP2 : dimensions socio-économiques, juridiques, environnementales des pratiques forestières
- MP3 : organisation de chantier
- MP4 : travaux de sylviculture
- MP5 : travaux d'exploitation forestière
- MP6 : maintenance des équipements
- MAP : exploitation forestière en terrain difficile, simulateur de conduite des engins forestiers

→ **Formation en milieu professionnel**

- Les périodes en entreprise permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel. Elles donnent lieu à un rapport écrit évalué en épreuve terminale.



Cette formation répond aux nouvelles exigences du secteur en matière de sécurité sur les chantiers, de réalisation de travaux de qualité, de gestion durable de la forêt.

L'apprentissage dans une entreprise du secteur permet au jeune d'acquérir un bon niveau de pratiques professionnelles.

Cette formation en CFAA permet à l'apprenti d'acquérir une bonne expérience professionnelle et générale

OBJECTIFS DE LA FORMATION //////////////////////////////////////////////////////////////////

Acquérir les compétences nécessaires pour :

- Se préparer à l'exercice de responsable d'exploitation forestière ou de chef d'équipe en travaux forestiers
- Assurer la fonction de salarié hautement qualifié en travaux forestiers

ÉVALUATION / VALIDATION //////////////////////////////////////////////////////////////////

Baccalauréat Professionnel : « Forêt », diplôme national de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Le diplôme est obtenu :

- pour moitié en contrôle continu en cours de formation (CCF) et sous contrôle d'un jury
- pour moitié par une évaluation terminale constituée de 4 épreuves : Langue française et compréhension du monde (français et histoire-géographie), Culture scientifique et technologique (mathématiques et physique-chimie), Choix techniques (techniques forestières et gestion forestière), Expérience en milieu professionnel (rapport de stage)

Tout titulaire du Baccalauréat Professionnel : « Forêt » obtenu à Chateaufarine peut obtenir la certification phytosanitaire à condition d'en faire la demande individuelle auprès de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), SST, permis tronçonneuse ECC1 et ECC2



L'évaluation terminale se déroule dans un centre d'examen autre que le centre de formation.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

CFAA du Doubs
10, rue François Villon
25000 BESANÇON
Tél. : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50
chateaufarine.educagri.fr

Pour les personnes en situation de handicap, contacter Virginie PARRENIN au 03 81 41 96 40
Le registre d'accessibilité des locaux est disponible à l'accueil

